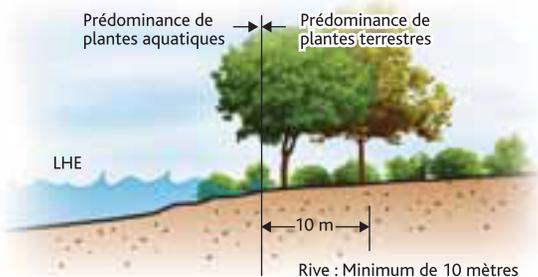
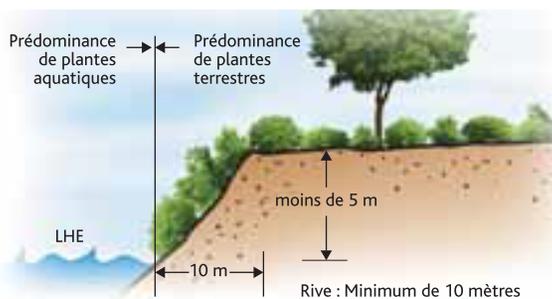


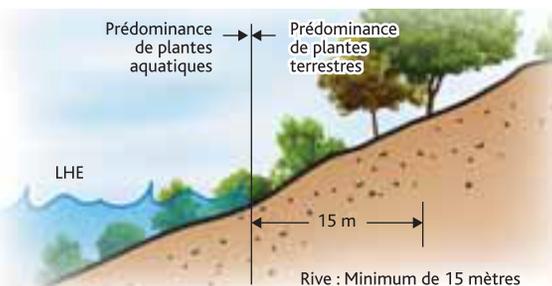
Cours d'eau, rives et littoral



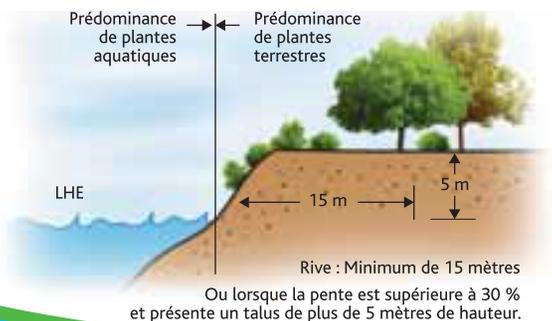
Lorsque la pente est inférieure à 30 % ;



Ou lorsque la pente est supérieure à 30 %
et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur.



Lorsque la pente est continue et supérieure à 30 % ;



Ou lorsque la pente est supérieure à 30 %
et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.

Travaux autorisés en rive

- Élagage des arbres et abatage des arbres morts, malades ou dangereux pour la sécurité publique (Ces opérations nécessitent un permis d'abatage)
- Installation d'un quai, d'un abri à bateau, ou d'un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis
- Aménagement d'un accès au cours d'eau (autre qu'une voie carrossable ou une rampe d'accès pour bateau) d'une largeur maximale de 5 mètres
- Plantation d'arbres ou d'arbustes

Travaux devant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation

- Installation d'un muret de soutènement, d'un perré, d'un enrochement ou d'une berme de pierre ou de béton
- Mise en place d'une rampe de mise à l'eau permanente
- Déboisement de la rive pour améliorer la vue
- Tous travaux nécessitant le passage de machinerie dans la rive ou dans le littoral
- **Installation d'un ponceau, d'une conduite ou d'une passerelle ou d'un pont**

Pour plus de renseignements

Les renseignements contenus dans ce document constituent un résumé des bonnes pratiques et règlements en vigueur.

Pour de plus amples informations et AVANT de commencer des travaux dans la rive ou le littoral, veuillez contacter le Service inspection et environnement.

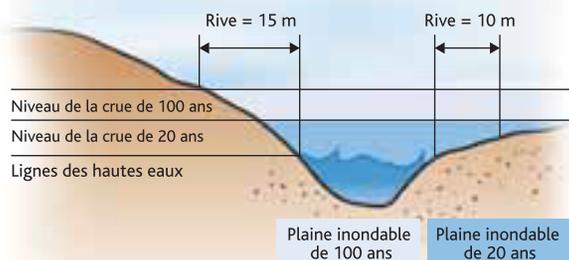
Téléphone : 819 879-7171, poste 3226
inspection@ville.asbestos.qc.ca

Si vous êtes un résident d'Asbestos et que vous vivez près d'un cours d'eau, cette publication s'adresse à vous. Vous y trouverez de l'information sur les meilleures pratiques et sur les règlements en vigueur.



Quel est le rôle de la rive?

- Les bandes riveraines arborescentes ont le pouvoir de ralentir la vitesse du vent, et donc sa force d'érosion
- Les rives naturelles introduisent une diversité de formes et de couleurs dans le paysage naturel des lacs et des cours d'eau
- Les plantes de la rive aident à atténuer les coups d'eau en période de crue
- La végétation de la rive crée de l'ombrage et contribue à conserver l'eau plus fraîche, donc de meilleure qualité pour les poissons
- Les racines des plantes permettent à la rive de mieux résister aux forces d'érosion
- La rive est un habitat essentiel pour les animaux aquatiques et terrestres
- La végétation riveraine filtre les sédiments et les particules en suspension avant qu'ils n'arrivent dans le cours d'eau



Quelle est la différence entre un cours d'eau et un fossé?

On entend par cours d'eau toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris ceux créés ou modifiés par l'intervention humaine, à l'exception des fossés :

- Fossé de voie publique ou privée : Dépression en long creusée dans le sol servant exclusivement à drainer une voie publique ou privée
- Fossé mitoyen : Dépression en long creusée dans le sol servant de ligne séparatrice entre voisins
- Fossé de drainage : Dépression en long creusée dans le sol aux seules fins de drainage et d'irrigation qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares

Le nettoyage d'un cours d'eau comprend exclusivement :

- L'élagage des branches
- Le retrait d'arbres morts, malades ou dangereux
- L'enlèvement de déchets et débris (pneus, métal, plastique, bois de palette, etc)

EN AUCUN CAS, LE NETTOYAGE D'UN COURS D'EAU NE COMPREND DES TRAVAUX D'EXCAVATION DU LIT, DE REPRO-FILAGE DE LA RIVE OU DE RECTIFICATION (REDRESSEMENT DE MÉANDRES). IL EST ÉGALEMENT INTERDIT DE DÉPOSER DES DÉBRIS VÉGÉTAUX (BRANCHES, ROGNURES DE GAZON, FEUILLES) DANS LA RIVE D'UN COURS D'EAU.

Quelques définitions

- Bande riveraine : Synonyme de rive
- Crue : Augmentation importante du niveau d'un cours d'eau ou d'un lac, attribuable surtout aux précipitations ou à la fonte des neiges
- Érosion : usure que l'eau, le vent et certaines interventions humaines font subir au sol
- Espèce indigène : espèce animale ou végétale originaire du lieu où elle vit, posé d'espèce exotique
- Étiage : niveau minimal d'un lac ou d'un cours d'eau
- Habitat du poisson : frayères, aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie du poisson
- Ligne des hautes eaux : endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres; s'il n'y a pas de plantes aquatiques, endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du cours d'eau
- Littoral : partie d'un cours d'eau s'étendant de la ligne des hautes eaux vers le centre du cours d'eau
- Milieu humide : Milieu naturel saturé d'eau ou inondé suffisamment longtemps pour influencer la nature du sol et la composition des végétaux. Inclus les marais, les marécages et les tourbières
- Obstruction : toute manière, tout objet ou tout ouvrage créant un engorgement obstruant l'écoulement naturel ou usuel d'un plan d'eau
- Ruissellement : écoulement de l'eau qui court en surface sans s'infiltrer
- Strates : Étages de la communauté végétale. On reconnaît généralement les strates arborescente, arbustive et herbacée



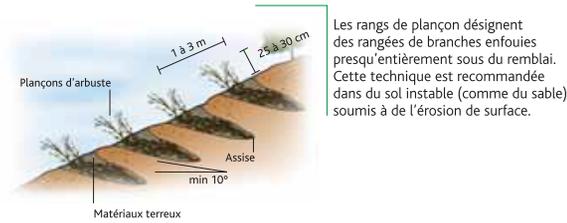
Techniques de stabilisation des cours d'eau

Plusieurs techniques de stabilisation des rives ont prouvé leur efficacité. Les techniques suivantes sont recommandées, selon les particularités du milieu.

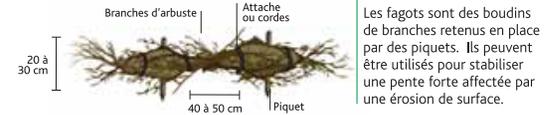
Boutures



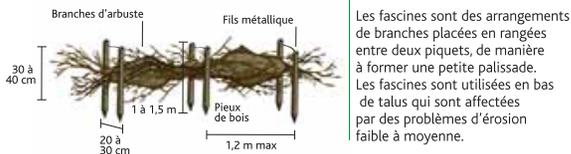
Plançons



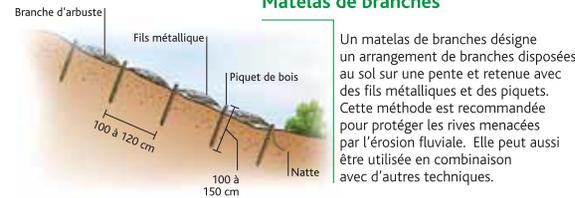
Fagots



Fascines



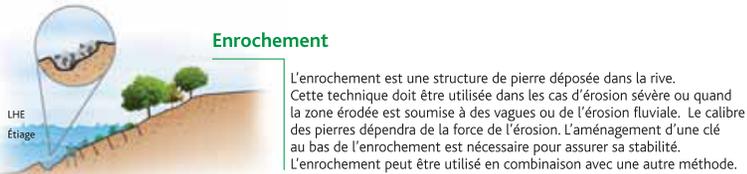
Matelas de branches



Caissons



Enrochement



Végétalisation des enrochements



Pour les travaux de végétalisation des rives, il importe d'utiliser des plantes indigènes qui tolèrent bien l'humidité.

Arbres

- Érable rouge
- Peuplier deltoïde
- Thuja occidental (cèdre)
- Frêne noir
- Frêne rouge

Arbustes

- Cornouiller stolonifère
- Myrique baumier
- Spirée à larges feuilles
- Aulne rugueux
- Sumac vinaigrier

Plantes à éviter

(plantes exotiques envahissantes)

- Roseau commun (phragmite)
- Renouée japonaise
- Butome à ombelle
- Salicaire pourpre
- Berce du Caucase

Ajoutez de la couleur!

- Iris versicolore
- Parthénocisse à cinq folioles
- Lobélie du cardinal
- Eupatoire maculée
- Trèfle des prés

Arbustes fruitiers

- Framboisier
- Mûrier
- Vigne des rivages
- Rosier inerme
- Amélanthier du Canada

Herbacées

- Pâturin du Canada
- Elyme du Canada
- Ivraie vivace
- Fétuque rouge
- Trèfle blanc

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les documents suivants :

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, guide d'interprétation (Gouvernement du Québec)

Je protège mon héritage... je végétalise ma bande riveraine (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec)

Règlement sur le zonage (Ville d'Asbestos)